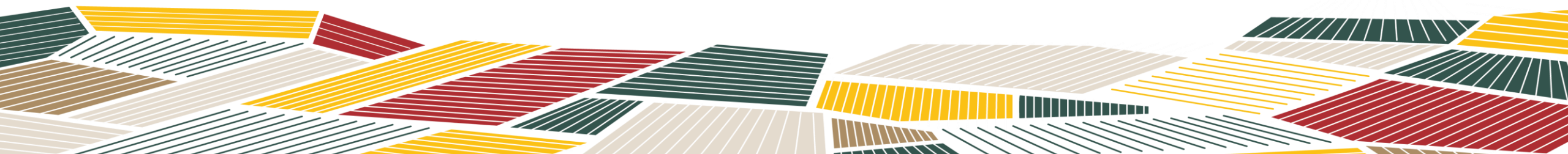
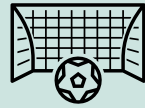


Parcelles démonstratrices multi-leviers

PARSADA Transferts Bourgogne



Finalité et objectifs



Finalité : favoriser le changement de pratiques par la démonstration (démarche systémique)



Objectifs

- ✓ Mettre en avant les **leviers permettant de réduire l'utilisation des PPP** (en particulier les substances actives susceptibles d'être retirées)
- ✓ Disposer de **lieux de rencontre pour faciliter les échanges de pair à pair** et l'accompagnement aux changement de pratiques

Qui est concerné ?

- ◆ **Bénéficiaires** : tous les viticulteurs intéressés, habitués ou non aux expérimentations.
→ il ne s'agit pas d'une expérimentation classique (par ex, un test « nouveau produit ») mais d'une démonstration combinant au moins 2 leviers, en comparaison avec l'itinéraire « classique » du viticulteur.
- ◆ **Prescripteurs et responsables du suivi** : Chambres et autres structures de conseil/distribution
- ◆ **Pilotage régional**, centralisation de données et animation nationale/régionale : Comité des vins de Bourgogne

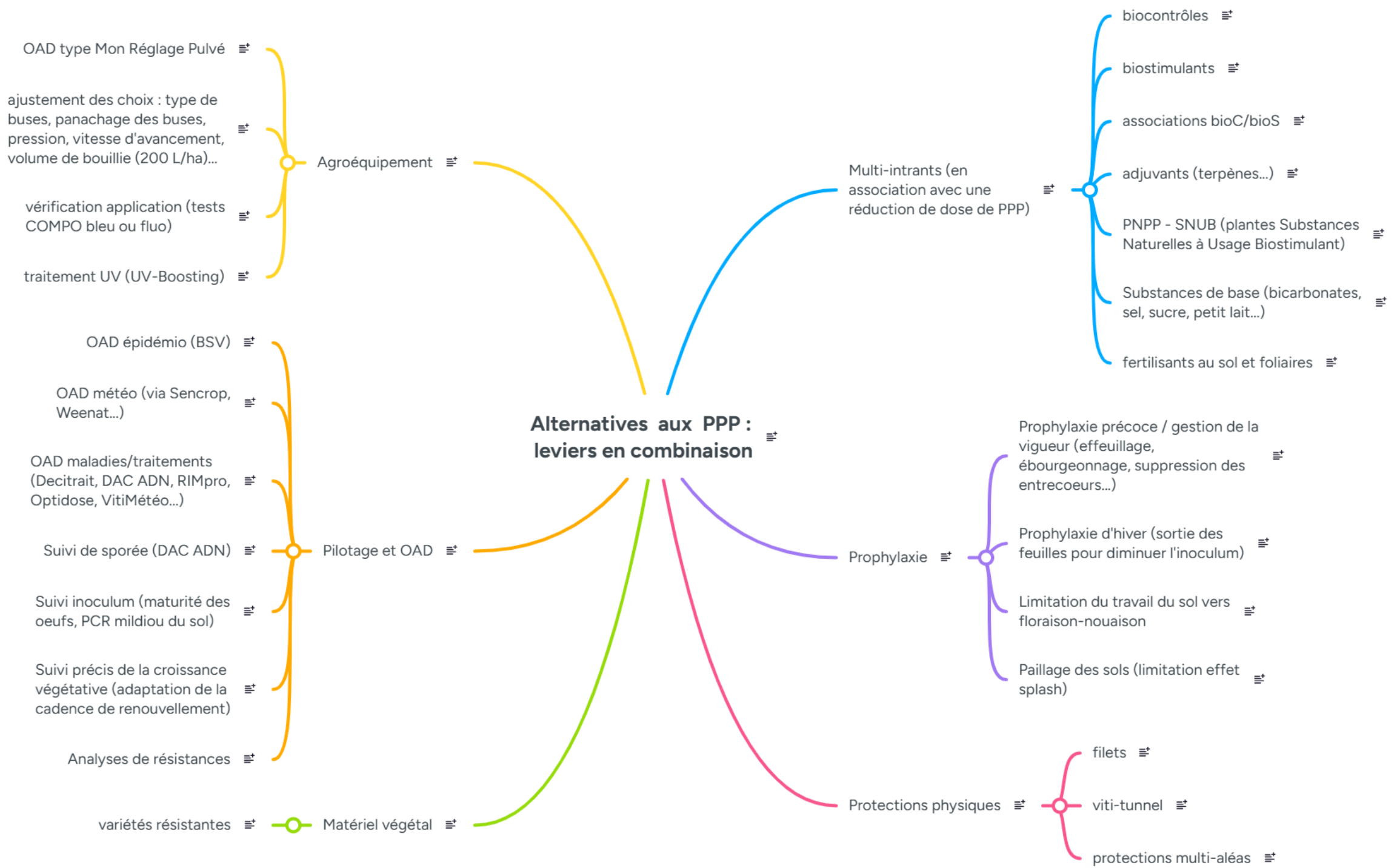


Quels leviers combiner ?




- ◆ Exemples issus des autres régions (Alsace, Champagne, Cognac, Bordeaux, Sud-Ouest) :
 - ▶ biostimulant x tour antigel (test « séchage » des feuilles)
 - ▶ prophylaxie d'hiver (retrait des feuilles) x suivi de sporée
 - ▶ prophylaxie de saison (effeuillage/retrait entrecoeurs) x biocontrôle
 - ▶ biocontrôle x panachage des buses x volume de bouillie (200L/ha)
 - ▶ biocontrôle x adjuvant *ou* x biostimulant
 - ▶ biocontrôle x filets paragrêle

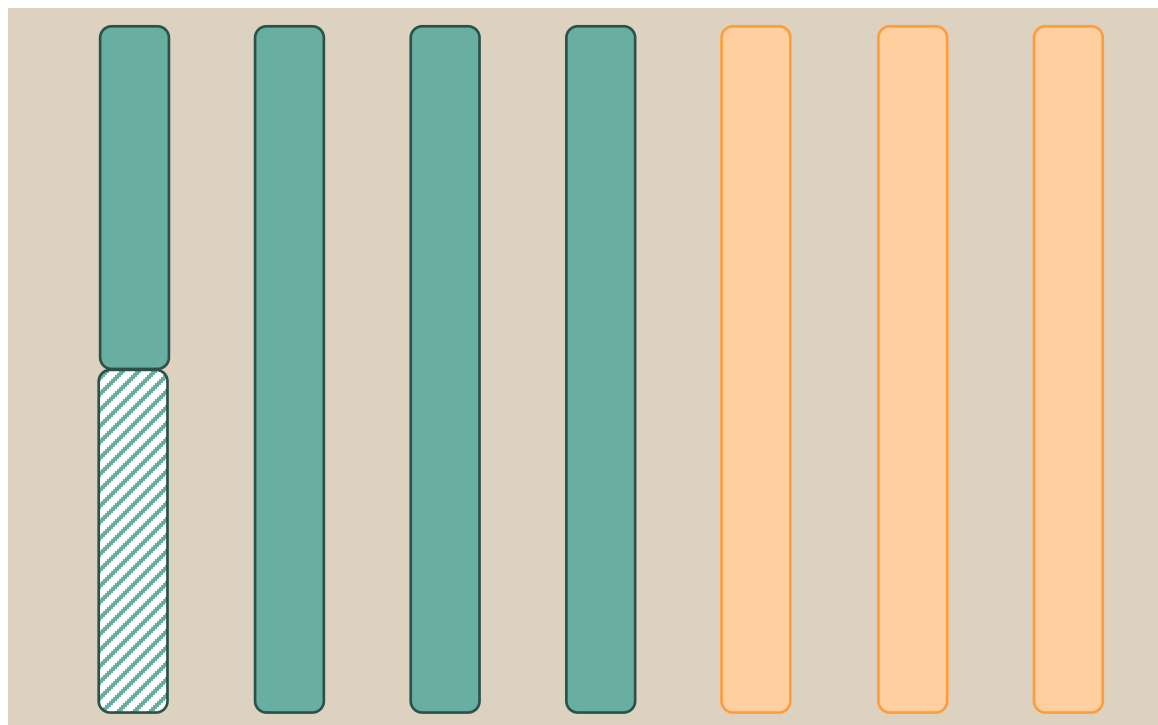
→ cf. mindmap slide suivante





Quelle méthode ?

-  TNT (si possible / pertinent)
-  REF viticulteur
-  ESSAI levier 1 x levier 2



Prérequis : parcelle homogène, vérification de la qualité de pulvé en amont de la saison

→ **L'exploitant au cœur de la réflexion** : il choisit les leviers qu'il souhaite combiner (en concertation avec le prescripteur) et la surface sur laquelle il souhaite les appliquer.

Quel suivi ?

En cours de définition au niveau national et régional. A minima :

- passage dans la parcelle toutes les 2 semaines en saison pour suivi mildiou/black-rot, sans notation systématique (à renouveler plus fréquemment si événement climatique particulier) ;
- 4 notations (dont floraison, fermeture, véraison) ;
- 4 placettes par modalité (viticulteur et combinaison de leviers), notation fréquence et intensité sur 50F + 25G (vraisemblablement plutôt 100F + 50G) ;
- fiche de renseignement parcelle à compléter.

A évaluer : poids de 30 grappes par modalité ou rendement sur modalités entières séparées par le viticulteur.

Un engagement : communiquer sur le résultat de la parcelle (notamment parcelle ouverte), avec l'appui du pilote régional.



Quel réseau de parcelles ?

◆ Objectif :

- ▶ 5 parcelles suivies par la CA 21
- ▶ 5 parcelles suivies par la CA 71
- ▶ 5 parcelles suivies par la CA 89
- ▶ 4 parcelles suivies par d'autres prescripteurs : Bio BFC, Bourgogne du Sud, BVS, CAMB, Groupe Oxyane, caves coopératives (suivi en direct ou par des chambres) (étude budgétaire en cours pour augmenter le nombre de parcelles suivies)

→ Importance +++ de la multiplicité d'acteurs et prescripteurs

- ◆ Suivi sur 3 ans minimum, possiblement 4 ans (2026-2029 ou 2027-2030)
- ◆ Dominante mildiou en Bourgogne mais enjeu black-rot à ne pas laisser de côté (au moins 2 parcelles du réseau concernées par cette problématique).